
AB IMPORT

Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 3000 euros
Siège social : 3 rue de la Bastide 95800 Cergy
R.C.S Pontoise 983759283

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2024

L'an 2024,

Le 9 Septembre à dix heures, l'associé unique de la société « AB IMPORT » a tenu l'assemblée générale extraordinaire au siège social.

Associé présent :

Monsieur GUIMO CALZADA Jorge né le 08/11/1978 à Barcelone (99) de nationalité Espagnole demeurant 1630 chemin des combes 06600 Antibes,

Monsieur GUIMO CALZADA Jorge préside l'assemblée.

Il constate que l'ensemble des associés présents est propriétaire de TROIS MILLES (3000) actions, que le quorum exigé par les statuts est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Il tient à la disposition des associés les pièces suivantes :

- texte de la résolution soumise aux associés ;
- la feuille de présence ;
- statuts mis à jours de la société ;

Il rappelle que l'assemblée doit délibérer sur les questions suivantes :

- agrément à la cession des parts sociales,
- transfert du siège de société,
- nomination du dirigeant président et démission de l'ancien,

Première résolution

(Agrément à la cession des actions sociales)

L'assemblée générale, accepte l'agrément de cession des 3000 actions de la société appartenant à Monsieur GUIMO CALZADA Jorge (3000 actions) à Monsieur SEMEGA Hamza, Boubacar né le 22/09/2000 à Saint-Denis (93) de nationalité Française demeurant 3 rue de la Bastide 95800 Cergy

- En conséquence de l'adoption de la résolution, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier les statuts aux articles 6 Apports et 7 Capital social
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

(transfert du siège de la société)

L'assemblée générale, décide de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante : 3 rue de la Bastide 95800 Cergy.

- En conséquence de l'adoption de la résolution, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier les statuts à l'article 3 Siège social
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

(nomination du nouveau président et démission de l'ancien)

L'assemblée générale décidé de nommer en qualité de nouveau président de la Société, Monsieur Monsieur SEMEGA Hamza, Boubacar né le 22/09/2000 à Saint-Denis (93) de nationalité Française demeurant 3 rue de la Bastide 95800 Cergy.

L'assemblée accepte la démission de Monsieur GUIMO CALZADA Jorge de son poste président à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir tout dépôt, toutes formalités et publicités légales inhérentes aux décisions adoptées.

L'assemblée adopte cette résolution à l'unanimité des associés.

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à douze heures.

Il a été dressé le présent procès-verbal de tout ce qui précède.

**Fait à Cergy,
Certifié conforme,
le 9 Septembre 2024.**

Signature

